



Secrétariat

IC/Genève/2008/29
18 novembre 2008

CIRCULAIRE N° 29

Objet: Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

1. Conformément à la résolution 32/40 B du 2 décembre 1977 de l'Assemblée générale des Nations Unies, une réunion spéciale aura lieu au Palais des Nations le 24 novembre 2008 à 16h00, Salle XVIII (entrée porte 40), afin de marquer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.
2. Un programme provisoire est annexé ci-joint pour information.
3. Sous réserve des exigences du service, les Chefs de service sont invités à libérer les fonctionnaires pour leur permettre d'assister à cette réunion.

(Signé) Sergei **Ordzhonikidze**
Le Directeur général

JOURNEE INTERNATIONALE DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

2008

Réunion spéciale à l'Office des Nations Unies à Genève

PROGRAMME PROVISOIRE

**La réunion spéciale est organisée en application de
la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale
en date du 2 décembre 1977**

Lieu : Palais des Nations, salle de conférence XVIII (entrée porte 40)

Ouverture : 16 heures, le lundi 24 novembre 2008

- Ordre d'intervention des orateurs :
1. Ouverture de la réunion par **M. Sergei Ordzhonikidze Secrétaire général adjoint, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève**
 2. Allocution marquant la Journée de solidarité prononcée à New York par **M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et lue à Genève par le Directeur général**
 3. Représentant du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
 4. Représentant du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
 5. Représentant de la Ligue des Etats arabes
 6. Représentant de l'Organisation de la Conférence Islamique
 7. Représentant du Mouvement des Pays Non alignés
 8. Représentant de l'Union africaine
 9. Représentant des organisations non-gouvernementales accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
 10. Observateur permanent de la Palestine

Messages : Annonce des messages ou déclarations reçus des chefs d'Etat ou de gouvernement à l'occasion de la Journée de solidarité

Clôture de la réunion : 17 heures 30